



Le mardi 15 avril 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 avril 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mmes Vienne épouse DUTOIT Karine, Delphine BERNADAT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absent excusé (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. le Maire)

N° 14-3-33

Jeunesse

Tarifs séjours

Rapport de M. Eric DESREUMAUX,

Par délibération N°08-0614 du 30 septembre 2008, vous avez retenu la proposition d'adopter la tarification différenciée en respectant l'application des 5 barèmes imposés par la Caisse d'Allocations Familiales. Le service jeunesse propose un ou deux séjours courts en été (2 nuits maximum) pour 12 jeunes. Ces séjours sont inscrits dans le dispositif d'accueil collectif de mineurs.

La participation des familles pour l'inscription de leur (s) enfant (s) à ces séjours est calculée sur le coût de la prestation comprenant l'hébergement, la restauration, le transport et l'ensemble des activités sur place.

Au regard de l'augmentation du coût de la vie, des coûts réels des activités et de la capacité financière des usagers, il vous est proposé d'augmenter les participations familiales de la façon suivante :

Représentation :

	Montant par jeune 2013	Montant par jeune 2014
Tarif 1 (Q.F. < 815 €)	60.00€	60,00€
Tarif 2 (Q.F. < 1 018 €)	67.50€	70,00€
Tarif 3 (Q.F. < 1 527 €)	82.50€	90,00€
Tarif 4 (Q.F. < 2 036 €)	97.50€	110,00€
Tarif 5 (Q.F. > 2 036 €)	150.00€	150,00€
Tarif extérieur	~	170,00€*

*Sont considérées comme bonduoises, les familles qui acquittent au moins un impôt sur Bondues.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de nous autoriser à appliquer les tarifs au futur séjour.

Travaux préparatoires
CA du 1^{er} avril 2014
Commission Générale du 8 avril 2014



Le Conseil
adhère à la proposition ci-dessus.
Il a fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire